



Les membres d'ASPRO en 2025

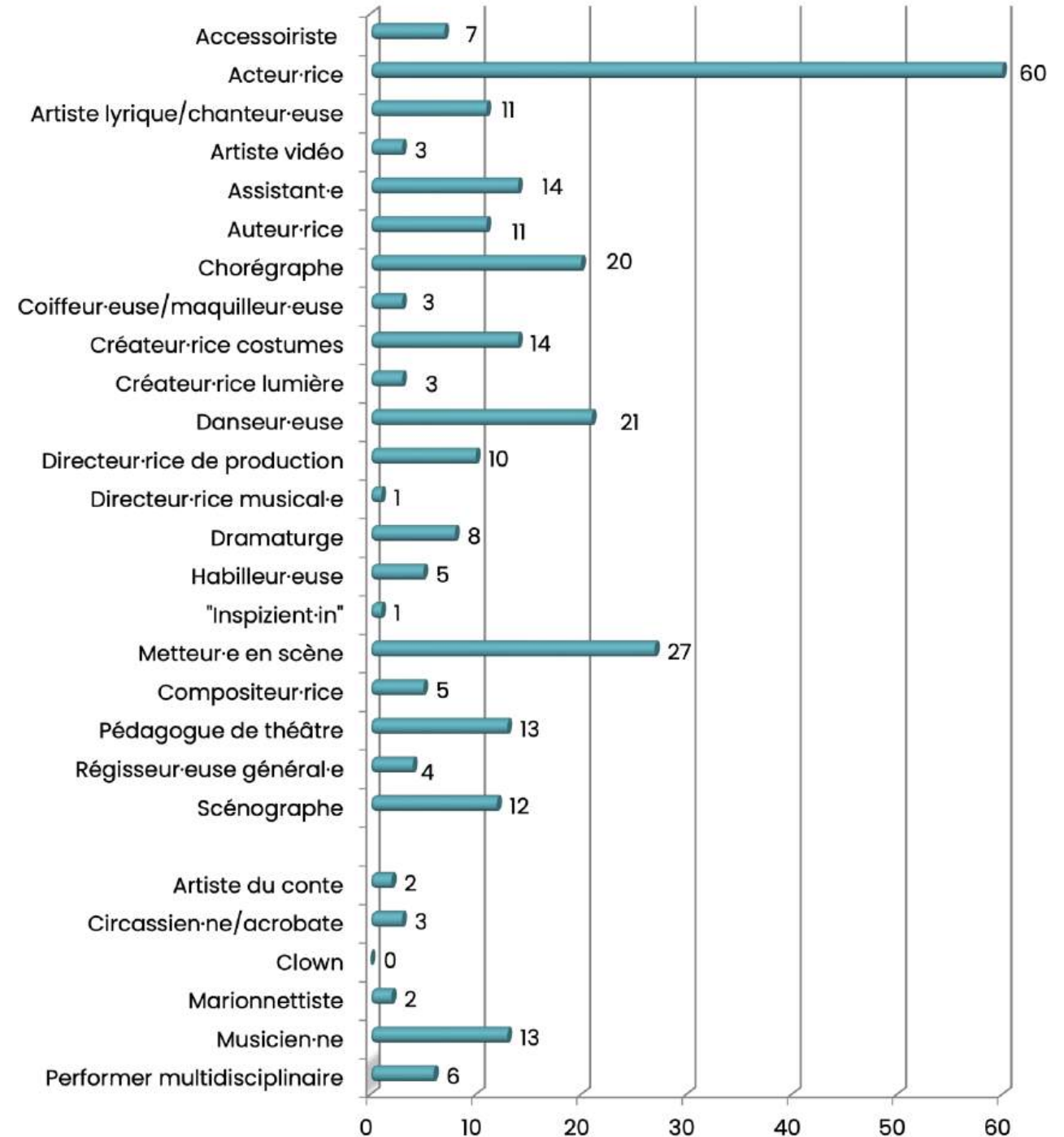
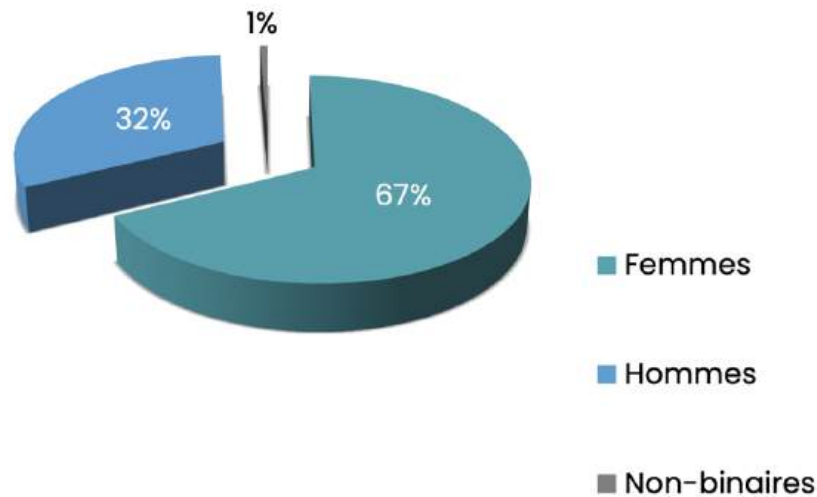
Les membres d'ASPRO en 2025

Conditions d'admission :

peuvent devenir membre d'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant·e.

Membres affilié·e·s en 2025 : 145

Membres affilié·e·s en 2024 : 141



Les membres d'ASPRO en 2025

La majorité des professionnel·le·s du spectacle vivant représenté·e·s par ASPRO bénéficient des mesures de soutien proposées dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2014 : la grande majorité (88 personnes) en tant qu'intermittent·e·s du spectacle, 13 personnes en tant qu'artistes professionnel·le·s indépendant·e·s. 41 membres ne profitent pas de ces mesures : dans cette catégorie (Autres*) se retrouvent des travailleur·euse·s intellectuel·le·s indépendant·e·s résidant au Luxembourg, des personnes dont le dossier de demande auprès du Ministère de la Culture est en cours et des personnes résidant à l'étranger ayant ou non le statut d'intermittent·e dans un autre pays (France, Suisse...). 3 personnes n'ont pas répondu aux sondages internes d'ASPRO.

